

**RAPPORT DE PRESENTATION**  
**BUDGET PRINCIPAL - BUDGET ANNEXE RESTAURANT D'ENTREPRISE**  
**AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**  
**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

❖ **BUDGET PRINCIPAL**

I. **AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

❖ **Résultats de l'exercice 2020**

- Fonctionnement : + 12 701 142,27 €
- Investissement : + 688 826.95 €
- Résultat de clôture : + 13 389 969.22 €

Les résultats du compte administratif 2020 doivent être repris au budget supplémentaire 2021. Le résultat de fonctionnement peut faire l'objet d'une affectation totale ou partielle en section d'investissement alors que le résultat d'investissement est automatiquement repris en investissement.

❖ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2020 : 12 701 142.27 €**

Le résultat de fonctionnement 2020 est affecté :

- en investissement (excédent de fonctionnement – 1068) : 9 000 000 €
- en fonctionnement (résultat reporté – 002) : 3 701 142.27 €

❖ **Le résultat de la section d'investissement : 688 826.85 €**

Le résultat d'investissement est repris en investissement sur le compte « solde d'exécution reporté – R001 ». Il est destiné à financer les restes à réaliser de 2020 :

- Dépenses reportées : 10 261 405.17 €
- Recettes reportées : 1 273 369.10 €

Soit un solde des reports de - 8 988 036.07 €

## II. LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Le budget supplémentaire reprend les résultats constatés au compte administratif de l'année précédente et les restes à réaliser (reports) d'investissement. C'est également un budget d'ajustement dans lequel des modifications peuvent intervenir pour les dépenses et les recettes.

Pour l'exercice 2021 le budget supplémentaire proposé s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	7 643 247.27 €	7 643 247.27 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	14 513 379.17 €	14 513 379.17 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 156 626.44 €</b>	<b>22 156 626.44 €</b>

Le budget supplémentaire 2021 est principalement caractérisé par :

- Des ajustements liés à la crise sanitaire en section de fonctionnement,
- En investissement, des inscriptions pour des acquisitions foncières et une participation de la ville concernant des travaux d'éclairage public sur l'extension de la ligne de tramway allant à l'aéroport.

### ➤ LA SECTION INVESTISSEMENT

- Les recettes : 14 513 379.17 €

- AFFECTATION DU RESULTAT 2020 ET REPORTS : 10 962 195.95 €

- Solde d'exécution investissement 2020 (compte 001) : 688 826.85 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 9 000 000.00 €
- Recettes reportées 2020 : 1 273 369.10 €

- AJUSTEMENT DES RECETTES INSCRITES EN BP : 3 551 183.22 € €

- Autofinancement : 4 580 000 €
- Ecriture d'ordre amortissement ACI : 1 246 769 €
- Ajustement de l'emprunt d'équilibre inscrit en BP : - 2 718 125.78 €
- Opération pour compte de tiers : 50 000 €
- Cessions foncières : 392 540 €

On note donc essentiellement la diminution pour 2.7 M€ de l'emprunt inscrit en BP (18.3 M€) et l'inscription de cessions foncières à Beutre et à la Glacière pour un montant de 0.4 M€. Le solde des recettes est composé de recettes d'ordre et d'autofinancement.

- **Les dépenses: 14 513 379.17 €**

- LES RESTES A REALISER 2020 : 10 261 405.17 €

Ces reports ont fait l'objet d'une présentation dans le rapport concernant le compte administratif 2020.

- AJUSTEMENT DES DEPENSES INSCRITES EN BP : + 4 251 974 € dont :

- Ecriture d'ordre amortissement ACI : 1 246 769 €
    - Acquisitions foncières : 1 555 000 €
    - Participation de la ville pour l'extension du tramway vers l'aéroport : 1 370 000 €
    - Complément de crédits pour des études (équipements sportifs, maison des arts, maison de la nature, ferme urbaine) : 210 649 €
    - Ajustement de l'attribution de compensation d'investissement : 32 579 €
    - Achat de vélos électriques : 90 000 €
    - Ajustements sur des opérations éclairage public - 200 000 € et bâtiments - 150 000 €
    - Dépenses diverses d'équipement : 96 977 €

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Recettes de fonctionnement : 7 643 247.27 €**

Tout d'abord, et comme présenté dans la délibération d'affectation du résultat, l'excédent de fonctionnement 2020 non affecté en section d'investissement est repris en recette de fonctionnement pour 3 701 142.27 €.

Ensuite, des recettes fiscales et dotations d'Etat ont été notifiées au mois de mars. Aussi il convient de procéder au réajustement de ces inscriptions. On constate également un ajustement important des prévisions des droits de mutations après un premier semestre très dynamique.

- + 977 625 € de fiscalité directe liées à une croissance des bases supérieure aux prévisions (à noter un transfert « technique » vers le chapitre 74 de la compensation réforme TH, prévue en chapitre 73 en BP),

- Léger ajustement de la dotation globale de fonctionnement : + 67 434 €,

- Ajustement des droits de mutation : + 1 700 000 €

- Baisse des recettes tarifaires et de locations du fait de la crise sanitaire (conservatoire, locations de salle, entrée au stade nautique) : - 157 200 €

- Ecriture d'ordre amortissement ACI : 1 246 769 €

- **Dépenses de fonctionnement : 7 643 247.27 €**

- Chapitre 011 : 765 600 € avec notamment :

- Petits travaux d'entretien dans les bâtiments communaux : 100 000 €

- Dépenses « crise sanitaire » (location du centre de vaccination, fournitures pour ce centre, produits d'entretien, masques) : 481 840 €

- Manifestations municipales (14 juillet, fête de la musique, animations de Noël), adaptations des manifestations aux contraintes sanitaires : 55 000 €

- Chapitre 012 – 87 275 € :

- Suite à la délibération du Conseil Municipal du 22 février : les rémunérations des postes de direction des MJC centre-ville et CL2V passent en subvention au chapitre 65 soit – 111 775 € sur le chapitre 012

- Opération CAP 33 et prestations de sécurité lors des manifestations municipales : + 24 500 €

- Chapitre 014 + 37 394 € :

Régularisation de l'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole.

- Chapitre 65 + 131 775 :

- Suite à la délibération du conseil municipal du 22 février : les rémunérations des postes de direction des MJC centre-ville et CL2V passent en « subvention » au chapitre 65 soit +111 775 €

- Admissions en non-valeurs : 20 000 €

- Chapitre 67 : + 451 500 € :

- Subventions pour accompagner les associations dans le cadre de la crise sanitaire : 321 000 €

- Titres annulés : 30 000 €

- Remise gracieuse pour la Table du Pin Galant et le cinéma (régularisation 2020) : 94 500 €

- Frais d'obsèques de personnes dépourvues de ressources : 6 000 €

- Chapitre 68 : + 82 000 € :

- Provisions pour contentieux : 35 000 €

- Provisions pour créances douteuses : 47 000 €

- Ecritures d'ordre : 5 826 769 € :

- Virement vers la section d'investissement : 4 580 000 €

- Ecriture d'ordre amortissement ACI : 1 246 769 €

❖ **BUDGETS ANNEXES RESTAURANT D'ENTREPRISE**

On note, uniquement, la reprise du résultat de 2020 pour 102.62 €

